

## APPEL DE CANDIDATURES POUR DES MEMBRES SIÉGEANT AU CONSEIL D'ARBITRAGE

### ***Objet du mandat***

Lorsqu'un litige en matière d'honoraires entre un Adm.A. et son client ne peut être réglé par conciliation, le client peut demander l'arbitrage du compte d'honoraires par le Conseil d'arbitrage.

Les membres du Conseil d'arbitrage font appliquer le [Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec](#).

### ***Implication requise***

**Deux postes bénévoles sont ouverts dans ce comité**, pour un mandat d'une durée de 2 ans, renouvelable.

Le comité se réunit au besoin, en moyenne moins d'une fois par année.

### ***Profil de compétence recherché***

Les candidats doivent être membres de l'Ordre et avoir complété une formation en matière d'arbitrage.

### ***Pour soumettre sa candidature***

Si vous êtes intéressé à soumettre votre candidature pour faire partie du conseil d'arbitrage, veuillez faire parvenir un CV, une preuve de complétion d'une formation en arbitrage ainsi qu'une lettre de motivation à la secrétaire adjointe de l'Ordre, M<sup>e</sup> Elise Thériault à l'adresse suivante : [etheriault@adma.qc.ca](mailto:etheriault@adma.qc.ca).

Le candidat sélectionné doit s'engager, à suivre la formation sur la protection des renseignements personnels offerte par l'Ordre.

Date limite : **7 mai 2026**

Début du mandat : juin 2026